

FOSSIL GROUP

Fossil Canada, Inc.
44 Chipman Hill, Suite 1000
Post Office Box 7289, Stn A,
Saint John, New Brunswick,
E2L 4S6
E: corporatecompliance@fossil.com

CAN ICES-3 (B)/NMB-3 (B) (CANADA)

This digital apparatus does not exceed the Class B limits for radio noise emissions from digital apparatus set out in the interference-causing equipment standard entitled: "Digital Apparatus," ICES-003 of the Canadian Department of Communications.

This device contains licence-exempt transmitter(s)/receiver(s) that comply with Innovation, Science and Economic Development Canada's licence-exempt RSS(s). Operation is subject to the following two conditions:

- (1) This device may not cause interference.
- (2) This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Front of Face SAR testing has been carried out at a separation distance of 10 mm. To meet RF exposure guidelines during Front of Face operation, the device should be positioned at least this distance away from your Face.

Cet appareil numérique ne dépasse pas les limites de la classe B pour les émissions radio, comme établi dans la norme des appareils créant des interférences intitulée « Appareils numériques », ICES-003 du Département canadien des Communications.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

- (1) L'appareil ne doit pas produire de brouillage;
- (2) L'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Un test de DAS pour l'avant du visage a été effectué à une distance de séparation de 10mm. Pour répondre aux directives d'exposition RF pendant l'utilisation à l'avant du visage, l'appareil doit se trouver au moins à cette distance de votre visage.